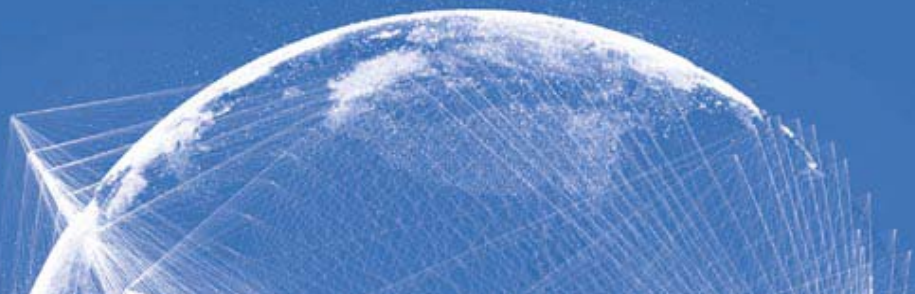


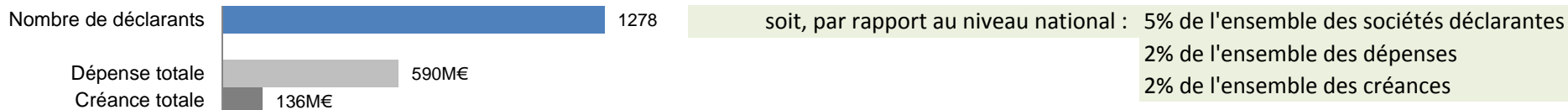
LE CIR EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Données régionalisées du crédit d'impôt recherche
en **2017** (données semi-définitives)



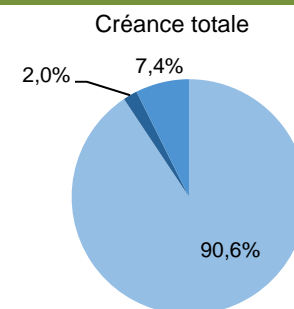
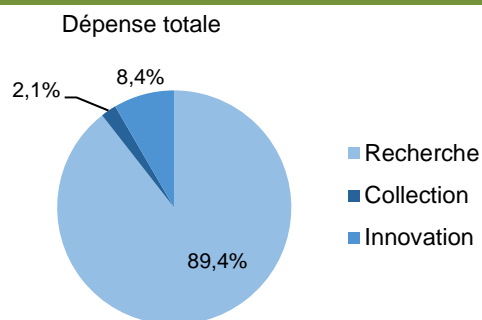
Synthèse régionale

En région HAUTS-DE-FRANCE, 1278 sociétés déclarent 590 millions d'euros (M€) de dépense totale au CIR, pour des travaux réalisés en 2017. Sachant que les sociétés mères bénéficiaires, dans le cas de groupes fiscalement intégrés, peuvent se trouver dans des régions différentes de celles de leurs filiales déclarantes, la créance régionale s'élève à 136 millions d'euros (M€).



La dépense et la créance selon le sous-dispositif du CIR

en M€	Dépense	Créance
Recherche	527	123
Collection	13	3
Innovation	50	10
Total	590	136



Parmi les déclarants au CIR, à savoir les sociétés qui ont déposé une déclaration 2069A, certaines ne déclarent aucune dépense (Cf. Définitions - méthode). Lorsque des dépenses sont déclarées, elles peuvent concerner la Recherche et développement et/ou les frais de collection et/ou l'innovation.

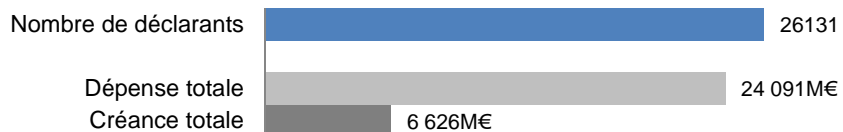
Au sein des sociétés déclarantes au CIR dont le siège est implanté en région HAUTS-DE-FRANCE :

- 842 ont déclaré des dépenses de R&D, dont 80% uniquement des dépenses de R&D ;
- 63 ont déclaré des frais de collection ;
- 389 ont déclaré des dépenses d'innovation, dont 59% uniquement des dépenses d'innovation ;

Synthèse nationale

En France, 26131 sociétés déclarent 24091 millions d'euros (M€) de dépense totale éligible au CIR, pour des travaux réalisés en 2016.

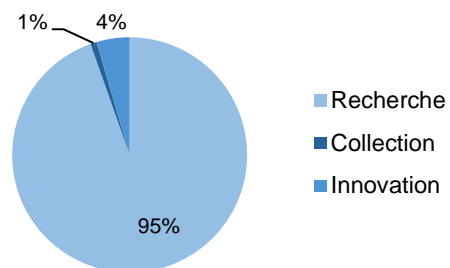
La créance nationale s'élève à 6626 millions d'euros (M€).



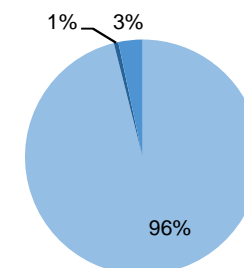
La dépense et la créance selon le sous-dispositif du CIR

en M€	Dépense	Créance
Recherche	22 789	6 365
Collection	207	41
Innovation	1 095	220
Total	24 091	6 626

Dépense totale



Créance totale



Parmi les déclarants au CIR, à savoir les sociétés qui ont déposé une déclaration 2069A, certaines ne déclarent aucune dépense éligible (Cf. Définitions - méthode). Lorsque des dépenses sont déclarées, elles peuvent concerner la Recherche et développement et/ou les frais de collection et/ou l'innovation.

Parmi les sociétés déclarantes au CIR :

- 18389 ont déclaré des dépenses de R&D, dont 81 % uniquement des dépenses de R&D ;
- 1006 ont déclaré des frais de collection ;
- 7505 ont déclaré des dépenses d'innovation, dont 55 % uniquement des dépenses d'innovation ;

Données départementales

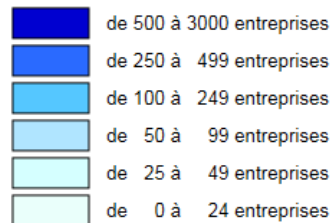
	Nombre de déclarants	Répart. des déclarants	Dépense totale (M€)	Répart. de la dépense	Créance totale (M€)	Répart. de la créance	% Dépense recherche dans la dépense totale	% Créance recherche dans la créance totale
AISNE	56	4%	11,7	2%	2,8	2%	79%	83%
NORD	769	60%	328,9	56%	71,4	53%	87%	87%
OISE	175	14%	108,5	18%	28,1	21%	95%	97%
PAS-DE-CALAIS	187	15%	86,9	15%	24,0	18%	93%	94%
SOMME	91	7%	53,8	9%	9,4	7%	92%	90%
HAUTS-DE-FRANCE	1 278	100%	590	100%	136	100%	89,4%	90,6%

'nd' : non diffusible

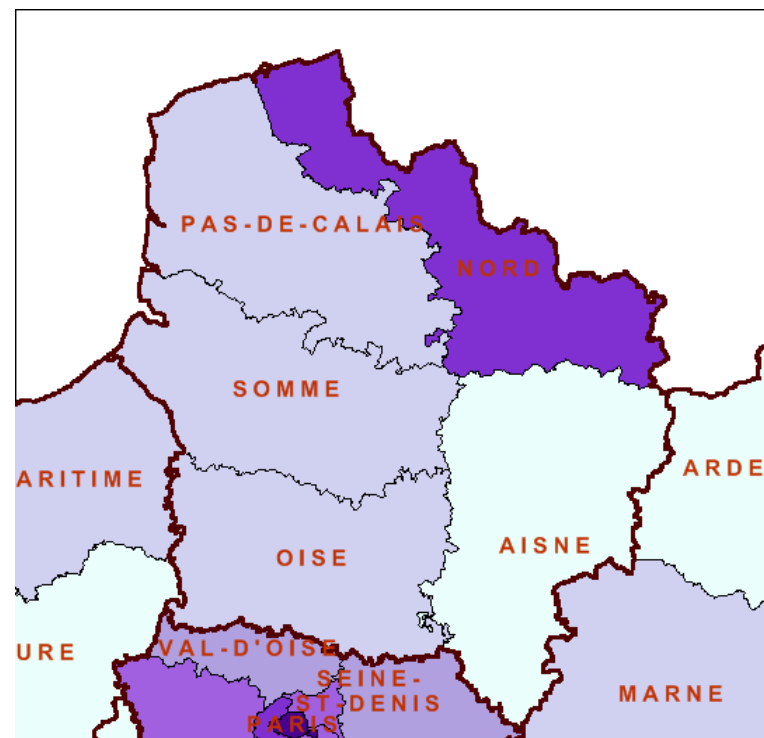
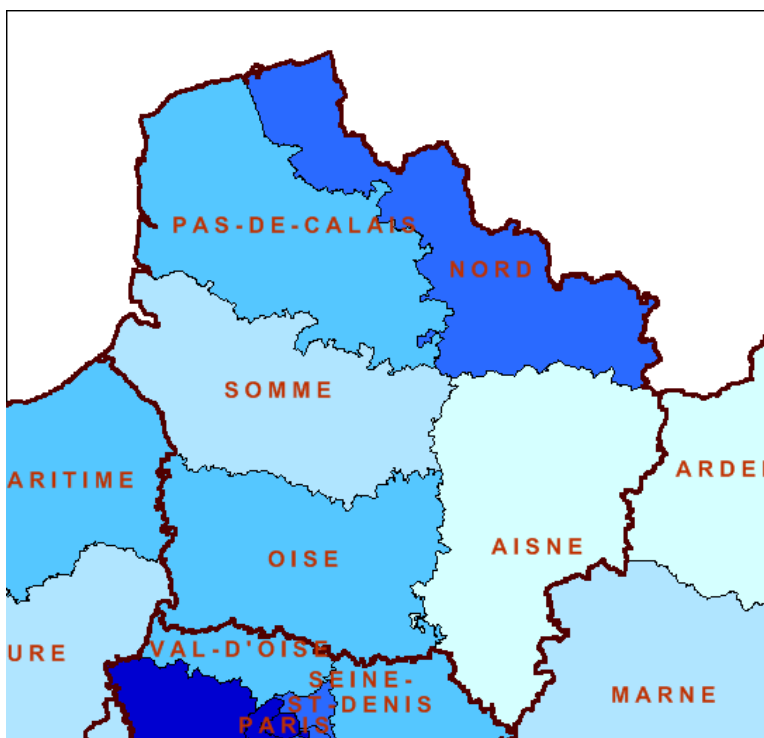
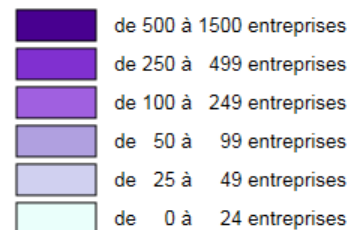
Cartographie départementale

Implantation en HAUTS-DE-FRANCE des sociétés ayant déclaré au CIR 2017 :

des dépenses de R&D

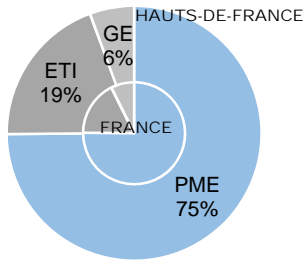


des dépenses d'innovation



Répartition selon la catégorie d'entreprise

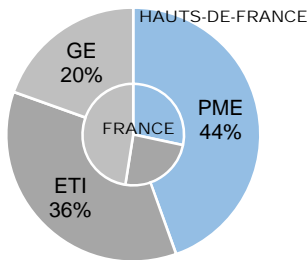
Nombre de déclarants



Les PME et le CIR en région HAUTS-DE-FRANCE :

75% des entreprises déclarantes sont des PME. Elles déclarent 45% de la dépense totale (dont 19% pour l'innovation) et bénéficient de 55% de la créance totale.

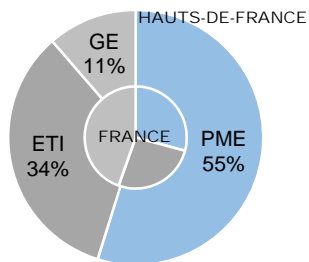
Dépense totale



Les ETI et le CIR en région HAUTS-DE-FRANCE :

19% des entreprises déclarantes sont des ETI. Elles déclarent 36% de la dépense totale et bénéficient de 34% de la créance totale.

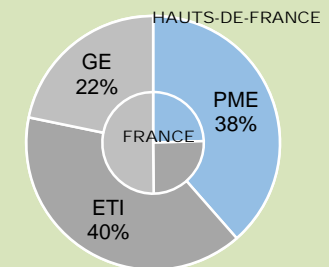
Créance totale



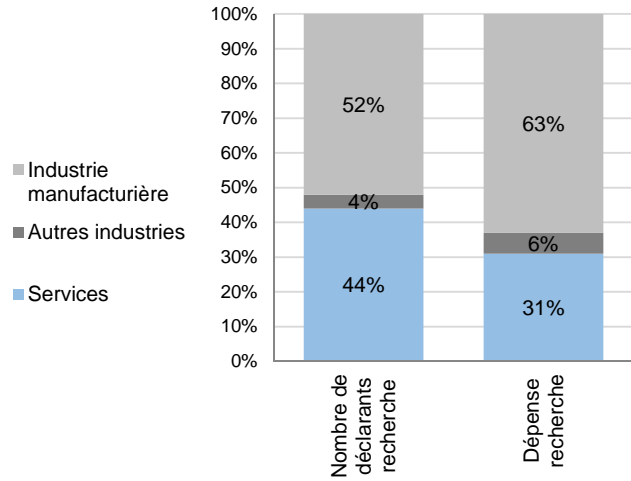
Les grandes entreprises (GE) et le CIR en région HAUTS-DE-FRANCE :

6% des entreprises déclarantes sont des GE. Elles déclarent 20% de la dépense totale et bénéficient de 11% de la créance totale.

Dépenses R&D (seules) : 527 M€



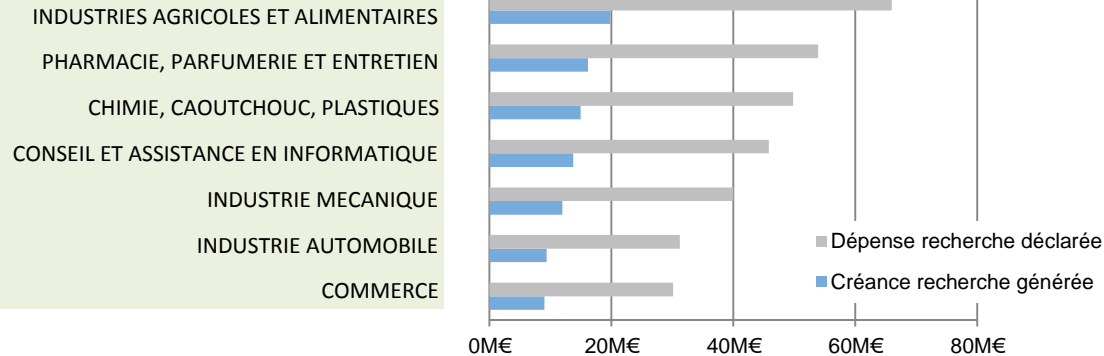
Dépenses de recherche selon le secteur d'activité de l'entreprise



En région HAUTS-DE-FRANCE, 52% des sociétés déclarant des dépenses de recherche appartiennent au secteur de l'industrie manufacturière. Ces sociétés apportent 63% à la dépense de recherche éligible.

Les sociétés du secteur d'activité des services représentent 44% des sociétés déclarant des dépenses de recherche éligibles pour un apport estimé à 31% de ces dépenses.

La dépense de recherche des entreprises déclarantes au CIR est principalement répartie dans les secteurs :

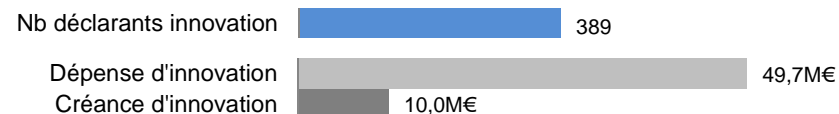


'nd' : non diffusible

Crédit impôt innovation (CII)

Depuis 2013, les PME peuvent bénéficier du CII pour leurs dépenses de conception et de réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau.

En HAUTS-DE-FRANCE elles ont été 389 à déclarer des dépenses d'innovation pour l'année 2017, dont 59% déclarant uniquement des dépenses d'innovation. Le montant des dépenses d'innovation s'élève à 49,7 M€ et génère un crédit d'impôt de 10 M€.



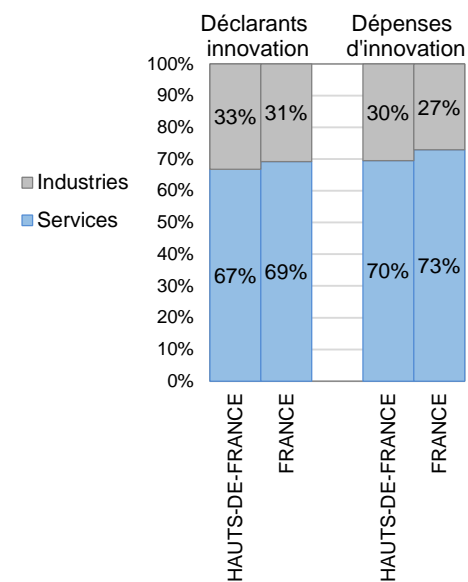
soit, par rapport au niveau national :

- 5 % de l'ensemble des sociétés déclarantes au CII
- 5 % de l'ensemble des dépenses d'innovation éligibles
- 5 % de l'ensemble des créances CII

La dépense d'innovation déclarée est principalement répartie dans les secteurs :

- CONSEIL ET ASSISTANCE EN INFORMATIQUE : 49 %
- INDUSTRIE MECANIQUE : 8 %
- COMMERCE : 6 %
- SERVICES D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE
- INDUSTRIE ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE
- METALLURGIE ET TRANSFORMATION DES METAUX
- CONSEIL ET ASSISTANCE AUX ENTREPRISES

Répartition (%) selon les grands secteurs d'activité



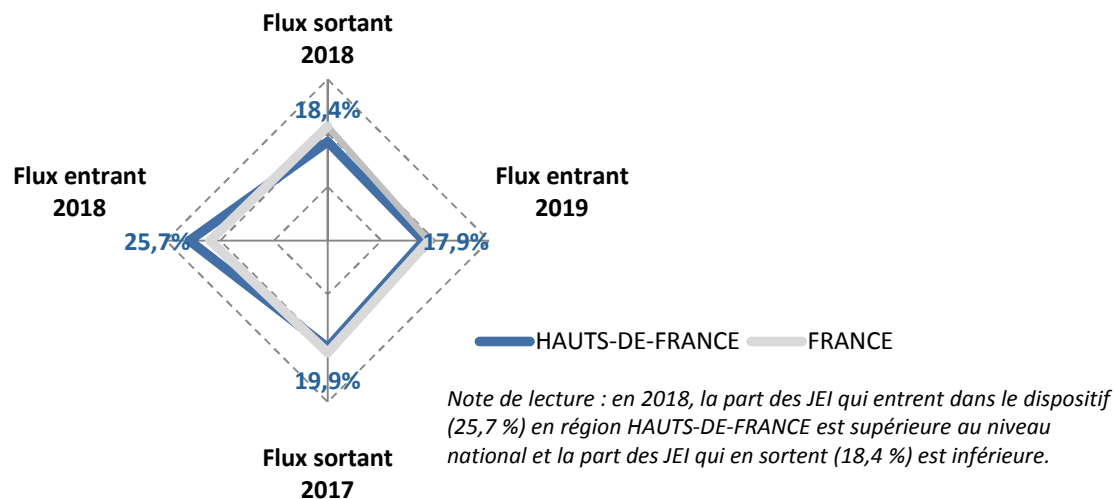
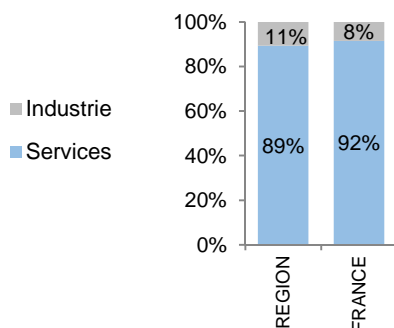
Les jeunes entreprises innovantes (JEI) en région

Au cours de l'année 2019(*), la région HAUTS-DE-FRANCE a accueilli 151 JEI sur son territoire, soit 3,9 % de l'ensemble des JEI (Source ACOSS). Ces mêmes entreprises ont bénéficié de 6,3 M€ d'exonération de charges sociales, soit 3,1 % de l'ensemble des exonérations.

Dans cette région, les JEI de 2019 sont à 11 % des entreprises industrielles, contre 8 % pour l'ensemble des JEI.

Les JEI en région HAUTS-DE-FRANCE

	Nombre	Part régionale	Exonération (M€)	Part régionale
2017	141	3,6%	5,6	2,9%
2018	152	3,8%	5,7	2,8%
2019	151	3,9%	6,3	3,1%



JEI et CIR

En 2017, 70 % des JEI implantées en région HAUTS-DE-FRANCE ont fait une déclaration au CIR contre 72 % au niveau national.

Elles ont généré une créance recherche de 7 M€ (soit 11 % de celle des PME de la région contre 19 % au niveau national) et un CII de 1,1 M€.

(*) Source ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale. Extraction ACOSS réalisée en juin 2020, l'année 2019 n'est pas complète.

Définitions et méthodologie

DÉFINITIONS :

☺ La notion de **Crédit impôt recherche (CIR)**, ainsi que celles de **dépense totale** et de **créance totale** qui lui sont afférentes, couvrent les trois dispositifs :

- Crédit d'impôt pour les travaux de R&D appelé *CIR recherche* ;
- Crédit d'impôt pour les frais de collection, appelé *CI collection* ;
- Crédit d'impôt pour les travaux d'innovation appelé *CI innovation ou CII*.

☺ Une **société déclarante au CIR** est celle qui dépose un formulaire 2069A.

☺ Une **société bénéficiaire** peut être une "société mère" dans le cas d'un groupe fiscalement intégré ou, sinon, une société indépendante fiscalement.

MÉTHODOLOGIE :

☺ **La dépense est celle des sociétés déclarantes et la créance est celle des sociétés bénéficiaires.**

☺ **La régionalisation** des données CIR est effectuée selon la localisation du siège de chaque société et ce, pour les sociétés déclarantes comme pour les sociétés bénéficiaires.

N.B. Seule l'enquête R&D du MESRI-SIES, par son questionnaire spécifique, permet de localiser l'activité de R&D en France (pour plus d'information :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/public/chiffres/france/req.htm>).

☺ Les données présentées correspondent aux déclarations déposées pour des travaux réalisés en **2017**.

Elles proviennent de l'application Gecir et sont **semi-définitives**, l'extraction ayant été réalisée en mai 2020.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24835/credit-impot-recherche-cir.html>